

Aide aux librairies indépendantes

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Présentation du dispositif

- L'aide aux librairies indépendantes a pour but de contribuer à la création, au maintien, au développement économique et à la transmission de la librairie en région.
- Peuvent bénéficier de ce dispositif, les librairies indépendantes de Bourgogne-Franche-Comté, inscrites au registre du commerce et des sociétés, de toutes formes juridiques, de moins de 250 salariés.
- Ce dispositif concerne les opérations :
 - de mise en place d'un programme d'équipements informatiques,
 - de constitution d'un stock d'ouvrages dans le cadre d'une création de librairie ou dans le cadre d'une évolution significative de la librairie (agrandissement, modification de la politique éditoriale de la librairie, etc.),
 - de réalisation d'une opération de rachat de stock dans le cadre d'une reprise ou d'une transmission,
 - de réalisation de travaux de second-œuvre et/ou achat de mobilier.

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention dépendra du projet.

Informations pratiques

- Aucun dossier papier ne sera pris en compte.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**
4 sq Castan
CS 51857
25031 BESANÇON Cedex
Téléphone : 0 970 289 000
Web : www.bourgognefranche.comte.fr

Liens

- [Dépôt du dossier](#)